

## LISTE RÉCAPITULATIVE

### Séance du 15 janvier 2025

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
20/01/2025	DE_2025_001	ACHAT PARCELLE	
15/01/2025	DE_2025_002	ACHAT D'UN BATIMENT	
15/01/2025	DE_2025_003	DEMANDE DE SUBVENTION DETR - Aménagement - Equipements intérieurs de la Nouvelle Mairie	
20/01/2025	DE_2025_004	INSTAURATION d'une participation au financement des contrats pour le risque SANTE dans le cadre de la convention de participation CDG80	
15/01/2025	DE_2025_005	INSTAURATION d'une participation au financement des contrats pour le risque PREVOYANCE dans le cadre convention de participation CDG 80	
15/01/2025	DE_2025_006	Redevance pour OCCUPATION DU Domaine Public	
15/01/2025	DE_2025_007	RECONDUCTION BONS A 10 EUROS	
15/01/2025	DE_2025_008	AUTORISATION de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025	

## Séance du mercredi 15 janvier 2025

### Délibération N° DE\_2025\_008

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 09/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le quinze janvier deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Monsieur DREANO Frédérique

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise  
Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

#### **Objet : AUTORISATION de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'en application de l'article L.1612-1 du C.G.C.T le Maire est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant, et avant le vote du budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Crédits inscrits au Budget primitif 2024 (-001,-041-16-RAR) : **1.791.276,19 € (-153.859,11 - 29000-96.048,86) = 1.512.368,22 €**

Détermination du montant : **378.092,06 €**

#### **Les dépenses d'investissement seront inscrites dans les comptes suivants**

##### Chapitre 20

20415 Groupements de collectivités, EPL et collectivités à statut particulier	40.000
203 Frais d'étude	40.000

##### Chapitre 21

212 Agencements et aménagements de terrains	40.000
2131 Constructions Bâtiments Publics	40.000
2135 Installations générales, agencements, aménag. constructions	58.092,06
2151 Réseaux de voirie	40.000
2152 Installation de voirie	40.000
21531 Réseaux d'adduction d'eau	20.000
21532 Réseaux d'assainissement	20.000
21538 Autres Réseaux	20.000
2183 Matériel informatique	20.000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, se prononce par **en faveur de l'engagement, de la liquidation ou de mandater au hauteur du quart des crédits ouverts sur 2024 soit : 378.092,22 € dans les articles de dépenses d'investissement mentionnés ci-dessous.**

Fait et délibéré le : 15/01/2025 Pour extrait conforme : 15 janvier 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



**L ETOILE - COMMUNE**

Séance du **mercredi 15 janvier 2025**

Délibération N° **DE\_2025\_007**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 09/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le quinze janvier deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Monsieur DREANO Frédérique

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : RECONDUCTION BONS A 10 EUROS**

Comme l'année dernière, M. Le Maire propose à l'assemblée de reconduire l'opération "BONS A 10 €EUROS". Il souligne que les bons sont valables que pour les commerçants de l'Etoile. De nouveaux commerces ayant vu le jour cette année, ils feront partie des participants : Pizza planètes - L'atelier du Bois - Hair'xpression, ainsi que Le Jardin d'Agathe - le Rétro - Pepit'auto.

Après discussion, le Conseil Municipal, ACCEPTE le renouvellement des bons à 10 euros dans les conditions énumérées ci-dessus. Le règlement se fera sur facture globale et sur présentations des bons reçus.

Fait et délibéré le : 15/01/2025 Pour extrait conforme : 15 janvier 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



**L ETOILE - COMMUNE**

Séance du **mercredi 15 janvier 2025**

Délibération N° **DE\_2025\_006**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 09/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le quinze janvier deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Monsieur DREANO Frédérique

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Redevance pour OCCUPATION DU Domaine Public**

Suite à une demande d'installation d'une caravane sur le domaine public, M. Le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur le prix d'une location mensuel pour l'occupation du domaine public. Il précise que cette personne est toujours en cours de négociation pour l'achat d'une maison sur l'Etoile. L'installation et la fourniture d'électricité sont à la charge de celui-ci.

Après réflexion, le Conseil Municipal, à l'Unanimité, **ACCEPTÉ** de louer l'emplacement à cette personne pour un montant mensuel de 120 €uros par mois. Il est proposé à partir de ce mois jusqu'au mois d'Avril et plus si besoin.

Fait et délibéré le : 15/01/2025 Pour extrait conforme : 15 janvier 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



Séance du **mercredi 15 janvier 2025**

Délibération N° **DE\_2025\_005**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 09/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le quinze janvier deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Monsieur DREANO Frédérique

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : INSTAURATION d'une participation au financement des contrats pour le risque PREVOYANCE dans le cadre convention de participation CDG 80**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agent-es,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention de participation conclue par le CDG en date du 14/07/2023 avec l'organisme ;

**Vu l'avis du comité social territorial du 03 Décembre 2024**

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agent-es qu'ils emploient,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les Centres de Gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agent-es, au titre de la protection sociale complémentaire des conventions de participation.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune de l'Etoile souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agent-es dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80 pour le risque prévoyance.

**Le montant mensuel de la participation est fixé à 7 €uros par agent.**

Le Conseil Municipal, décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement et autorise le Maire à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré le : 15/01/2025 Pour extrait conforme : 15 janvier 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



DE\_2025\_005

**L ETOILE - COMMUNE**

Séance du **mercredi 15 janvier 2025**

Délibération N° **DE\_2025\_004**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 09/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le quinze janvier deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Monsieur DREANO Frédérique

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : INSTAURATION d'une participation au financement des contrats pour le risque SANTE dans le cadre de la convention de participation CDG80**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention de participation conclue par le CDG en date du 14/07/2023 avec l'organisme ;

**Vu l'avis du comité social territorial du 03 Décembre 2024**

Considérant que les personnes publiques participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les Centres de Gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, des conventions de participation.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la Commune de l'Etoile souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80 pour le risque santé.

**Le montant mensuel pour la participation est fixée à 12 € par agent.**

Le Conseil Municipal **DECIDE d'instaurer la participation au financement** des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80 pour le **risque santé**, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement et autorise le Maire à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré le : 15/01/2025 Pour extrait conforme : 20 janvier 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



**L ETOILE - COMMUNE**

Séance du **mercredi 15 janvier 2025**

Délibération N° **DE\_2025\_003**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 09/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le quinze janvier deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Monsieur DREANO Frédérique

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DETR - Aménagement - Equipements intérieurs de la Nouvelle Mairie**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'AMENAGEMENT D'EQUIPEMENT INTERIEUR POUR LA NOUVELLE MAIRIE Pour un montant de travaux estimé à 16.931,25 € HT Correspondant au devis présenté par l'Entreprise

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État à hauteur de 35 % (trente-cinq pourcent) et arrête le plan de financement suivant (*préciser pour chaque item le taux et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux*) :

o Subvention État DETR sollicitée : **5.925,94 Euros H.T**

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

o Fonds propres : **11.005,31 € HT** - A la charge totale de la Commune : **14.391,56 € TVA compris**

Fait et délibéré le : 15/01/2025 Pour extrait conforme : 15 janvier 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



**L ETOILE - COMMUNE**

Séance du **mercredi 15 janvier 2025**

Délibération N° **DE\_2025\_002**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 09/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le quinze janvier deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Monsieur DREANO Frédérique

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : ACHAT D'UN BATIMENT**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a fait une proposition d'achat pour le terrain qui se situe en face de l'atelier municipal. (Il est présenté par rétroprojecteur) d'un montant de 60.000 €uros. Il souligne l'intérêt pour la commune d'acquérir ce bien puisque celui-ci pourra désengorger l'atelier communal. Les hangars qui sont dessus pourront servir à bien des égards. Il souligne que ce bâtiment avait été déjà en vente il y a quelques années, et la commune ne peut pas faire deux fois l'erreur de le laisser passer.

Après réflexion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE l'achat de ce bâtiment pour un montant de 60.000 €uros et autorise Le Maire a signer tous les documents s'y référent.

Fait et délibéré le : 15/01/2025 Pour extrait conforme : 15 janvier 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



**L ETOILE - COMMUNE**

Séance du **mercredi 15 janvier 2025**

Délibération N° **DE\_2025\_001**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 09/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	1	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le quinze janvier deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Monsieur DREANO Frédérique

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise  
Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : ACHAT PARCELLE**

M Le Maire explique à l'assemblée que suite à son rendez-vous pour la signature auprès du Notaire pour la vente des parcelles avec l'EPF, il a été constaté qu'une parcelle était absente du dossier.

Afin de régulariser cette vente, les vendeurs ont proposé à M Le Maire de simplifier les démarches (au lieu de vendre à l'EPF et que l'EPF nous la rétrocède après) de la vendre directement à la Commune de l'Etoile.

Après discussion, le conseil municipal DECIDE :

D'accepter d'acheter la parcelle AE 195 pour un montant de 50 € et 134 € de frais de notaire et autorise le Maire à signer tous les documents s'y réfèrent.

Fait et délibéré le : 15/01/2025 Pour extrait conforme : 20 janvier 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas

